



Commune de  
**Hauteluce**  
*Village de Lumière*

## Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 3 juin 2024

### CONVOCACTION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le trois juin, le Conseil municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en séance à la salle de la mairie, sous la présidence de Xavier DESMARETS, maire de la commune.

Date de la convocation :	27 mai 2024
Nombre de conseillers municipaux en exercice :	14/ Quorum : 8
Nombre de conseillers municipaux présents :	7
Nombre de conseillers municipaux représentés :	3

### PRESENCES AU CONSEIL MUNICIPAL

#### Présents :

Mesdames : Laurence BOURE, Victoire BRAISAZ, Valérie LAGIER,  
Messieurs : Yvan BLANC, Guy BRAISAZ, Xavier DESMARETS, Manuel MOLLARD,

#### Absents excusés :

Messieurs : Bernard BRAGHINI pouvoir à Valérie LAGIER, Jean-Luc COMBAZ, Jean-Paul CUVEX-COMBAZ pouvoir à Laurence BOURE, Estéban LAGIER, Yannick PICHOL-THIEVEND  
Madame : Huguette BRAISAZ, Naïma KIROUANI, pouvoir à Guy BRAISAZ

Le quorum n'étant pas atteint, la séance de conseil municipal ne peut avoir lieu

Aux termes de l'article L 2121-17 du CGCT : « Le conseil municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente.

Si, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L 2121-10 à L 2121-12, ce quorum n'est pas atteint, le conseil municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle... ».

Le conseil municipal sera régulièrement convoqué pour le 19 juin 2024.

Le Maire,  
Xavier DESMARETS

